

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A CONÇU UN OUTIL DE RÉFÉRENCE

Une Charte paysagère et architecturale pour valoriser le patrimoine identitaire du Cap Corse

Décideurs, acteurs publics, élus locaux, architectes et ingénieurs avaient répondu à l'invitation du Président de la Communauté des communes du Cap Corse, Pierre Chaubon, le 2 mai dernier, pour la présentation de la Charte paysagère et architecturale, outil indispensable au développement et à la préservation du territoire.

PAESE. Le rendez-vous est fixé dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes situés à Erbalunga sur la commune de Brando. La présentation de cette charte précèdera d'ailleurs l'inauguration de l'édifice qui doit avoir lieu dans les prochains semaines. Le Préfet de la Haute-Corse, Alain Thirion, le Président du Conseil Exécutif, Gilles Simeoni, le Président du Conseil Départemental, François Orlandi, la conseillère exécutive en charge du PADDUC, Fabienne Giovannini, élus et acteurs du Cap, des représentants des bureaux techniques associés à la démarche étaient présents pour assister au lancement officiel de la charte paysagère et architecturale, qui a pour objectif de faire ressortir toutes les potentialités du territoire, ses atouts touristiques et culturels, religieux, environnementaux...

Une force : la singularité

Surnommé « l'île dans l'île », le Cap Corse est impliqué depuis avril 2014 dans une vaste réflexion pour valoriser son cadre de vie : « Le document est le fruit d'un travail participatif considérable. Il doit coordonner l'action publique et privée pour valoriser le territoire à travers des méthodes novatrices élaborées durant nos différents sémi-



naires. L'enjeu est de préserver notre Cap éternel tout en lui garantissant un avenir pérenne, trouver le juste équilibre entre un développement nécessaire et la protection de l'environnement sur un bassin de vie divers, avec à la fois du relief et plus de 80 kilomètres de côtes. C'est un outil d'aide à la décision pour coordonner les logiques d'implantation d'équipements, d'infrastructures et concevoir un habitat harmonieux. » a indiqué Pierre Chaubon.

Une large concertation

Les 18 communes du Cap ont ainsi mandaté paysagistes, architectes, urbanistes et sociologues pour répondre aux enjeux qui se posent : environnemental et patrimonial, culturel, opérationnel et pédagogique. Pour le Préfet de la Haute-Corse, Alain Thirion : « C'est un moment important pour le Cap à bien des égards. Nous avons un document de référence qui est mis en œuvre à une période charnière, un élément de méthode qui doit nous encourager à aller de l'avant. Il intervient dans le cadre de la Conférence Européenne des Paysages ratifiée en 2006 et

après les lois Grenelle de 2010 et 2012 et avant les lois sur la reconquête de la Biodiversité et sur la préservation du patrimoine. La charte devra aussi être complémentaire avec la protection du Parc Naturel Marin, il y a des interdépendances à prendre en compte pour que ce document soit extrêmement opératoire. La Charte est d'ailleurs bien plus qu'un document stratégique, c'est avant tout une philosophie. Et l'Etat, à la place de se positionner comme cela a pu être le cas dans une logique de censeur, se trouvera dans une logique de résolution des problèmes. »

Le Président du Conseil Exécutif, Gilles Simeoni, a, lui aussi, rappelé les valeurs d'un document de référence : « Le travail a été mené dans la concertation la plus large avec le souci de préserver le terri-

toire mais aussi d'encourager l'activité économique. Le PADDUC ne peut être parfait et ce document vient donc apporter des marges de manœuvre importantes. »

La Charte a été élaborée pour accorder les particularités du Cap et appréhender de la meilleure manière la gestion du territoire pour demain, la manière de mener les projets d'équipements ou d'aménagements à travers les dispositions prescriptives que sont les PLU ou les cartes communales dans un souci de simplification. Pour François Orlandi : « Je suis heureux de voir l'aboutissement de ce besoin ressenti. Cette singularité, nous la cultivons depuis un certain nombre d'années. Le Cap Corse est précurseur de cette démarche innovante qui vise à mettre en œuvre des outils pour aider à la conservation des sites et à la création de stratégies pour maîtriser le développement. Terre d'exil et de départ hier, le Cap doit devenir une terre de réussite et d'accueil dès aujourd'hui... ». Accompagner l'évolution urbaine, être plus efficace et économe dans les infrastructures nouvelles, relancer l'agriculture, favoriser le tourisme identitaire, les élus du Cap ont, une nouvelle fois, démontré toute la solidarité de ce territoire exemplaire en matière de mutualisation des énergies.

Y.C.

